

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
10/12/2020

Dossier complet le :
10/12/2020

N° d'enregistrement :
F-011-20-C-0157

1. Intitulé du projet

Amélioration des Conditions d'Exploitation de la ligne de tramway T2
T2 ACE

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

RATP

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Magali LECLER, Maître d'ouvrage Tramways

RCS / SIRET

7 7 5 6 6 3 4 3 8 0 1 9 0 6

Forme juridique

EPIC

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
7. Transports guidés de personnes	a) Lignes suspendues ou lignes analogues servant exclusivement ou principalement au transport des personnes: Création de voies de remisage. Sur cette zone il n'y aura pas de transport de voyageurs. Le projet prévoit une augmentation de la fréquence du tramway sur la ligne existante b) Gare de tramways de métros aériens et souterrains, de funiculaires: Déplacement d'une station de tramways existante.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Modification de la ligne actuelle de tramway T2 exploitée par la RATP:

- PARIS : à Porte de Versailles : Démolition déplacement et reconstruction de la station Porte de Versailles et de la plateforme adjacente. La future station sera implantée sur l'emprise de la plateforme actuelle.
- Issy-Les-moulineaux : Modification de la zone de remisage actuelle située rue Jean Jacques Rousseau. Cette zone est adjacente à un atelier RATP classé ICPE 2930. Il n'y aura pas de modification de cet atelier.
- Intégralité de la ligne T2 : A plus long terme, si possible, augmentation de la fréquence de circulation des tramways et mise en circulation de 7 nouvelles rames doubles (nombre de rames à confirmer).

De plus le projet consiste à apporter de plus petits aménagements :

- Modernisation du Poste de Commande de la Ligne du T2 au droit de la station Les Moulineaux.
- Modifier la signalisation ferroviaire le long de la ligne .
- Adapter le terminus Pont de Bezons.
- Ajouter des équipements de validation des billets sur les stations.

4.2 Objectifs du projet

Améliorer l'exploitabilité de la ligne T2:

- Adapter les terminus de la ligne pour résorber plus facilement les retards.
- Augmenter à terme le nombre de rames de tramway (et le remisage associé) pour augmenter la fréquence sur la ligne.

Améliorer les conditions de voyage des usagers:

Augmenter à terme la fréquence des tramways aux heures de pointe pour réduire la densité des voyageurs dans les rames.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Station Porte de Versailles:

- . Couper l'exploitation de la ligne T2 à la station Suzan Lenglen
- . Démolir la station actuelle de Porte de Versailles
- . Démolir la plateforme entre les stations Porte d'Issy et Porte de Versailles
- . Reconstruire la plateforme sur la même emprise
- . Reconstruire la nouvelle station (décalée de 200m par rapport à l'ancienne)
- . Remise en service de l'exploitation

Site de Maintenance et de Remisage (SMR) des rames d'Issy-Les-Moulineaux et ligne adjacente:

- . Motorisation de 12 aiguillages
- . Création de 2 voies de remisage
- . Création de 3 positions des remisage sur la ligne au droit du SMR
- . Adaptation de la signalisation et des équipements sur la ligne

Toute la ligne

- . Adaptation de la Signalisation
- . Acquisition de nouvelles rames de tramways
- . Essais et mise en circulation des nouvelles rames

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Station Porte de Versailles :

Le nouvel aménagement à porte de Versailles permettra de fluidifier l'exploitation aux heures de pointes en permettant aux rames de stationner après la nouvelle station.

SMR Issy-Les-Moulineaux :

L'aménagement permettra de porter le nombre de place de remisage à 26 contre 21 utilisées actuellement.

Toute la ligne:

A plus long terme, la ligne sera exploitée avec 7 rames doubles supplémentaires (volume à confirmer après études). Le parc pour l'exploitation passera donc de 33 rames à 40 rames. L'objectif étant de permettre de réduire l'intervalle en heures de pointe de 3 minutes 30 à 3 minutes 10.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Permis de démolir et construire pour la station Porte de Versailles (à confirmer).
- Dossier de sécurité relatif au guide STRMTG.
- Autorisations préalables aux travaux.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Translation de la station Porte de Versailles (longueur de la station : environ 66 mètres). La station reste sur le domaine actuelle de la RATP.	120 mètres vers l'ouest
Augmentation du nombre de places de remisage /garage de tramway sur le site de maintenance et de remisage d'Issy-Les-Moulineaux. Actuellement 21 places de remisages, l'objectif est de passer à 26 places. Il n'y a pas d'extension de surface du site.	+ 5 places

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Localisation des principales modifications des infrastructures:

Porte de Versailles
Avenue Ernest Renan
75015 paris

SMR Issy Les Moulineaux
22 rue jean Jacques Rousseau
92130 Issy Les Moulineaux

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 02° 17' 15" E Lat. 48° 49' 55" N

Point d'arrivée :

Long. 02° 13' 03" E Lat. 48° 55' 25" N

Communes traversées :

Paris / Issy-Les-Moulineaux / Saint-Cloud / Suresnes / Puteaux / La Garenne
Colombes / Colombes / Bezons

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

1- Tronçon historique de la ligne T2 de la Défense à Issy Val-de-Seine (dont le SMR Issy-Les-Moulineaux) créé en 1997. Projet réalisé sous DUP et étude d'impact.

2- Extension du tramway du T2 à Paris. De la station Issy Val-de-Seine à la station Porte de Versailles. Mise en service en 2009. Projet réalisé sous DUP et étude d'impact.

3- Extension du tramway du T2 à Bezons : de la station La défense à la station Pont de Bezons. Mise en service en 2012. Projet réalisé sous DUP et étude d'impact.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plans de prévention du bruit dans l'environnement des infrastructures routières et ferroviaires de l'état sur le D92.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune d'Issy-Les-Moulineaux est assujettie au PPRN suivants: - PPRI de la seine approuvé le 09 janvier 2004 et modifié le 07 juillet 2017: Le site RATP SMR des Moulineaux est inclus dans la zone de ce PPRI. - Les cavités souterraines (anciennes carrières) par arrêté R.111-3 du 7 Août 1985, valant PPR approuvé. Le site RATP n'est pas situé dans le périmètre des zones à risques carrières. Aucun PPRT n'est présent sur le territoire communale d'Issy-Les-Moulineaux.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site RATP (SMR Les Moulineaux) n'est pas identifié comme site BASOL, BASIAS ni SIS.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Ancienne Gare d'Issy-Les-Moulineaux classée bâtiment remarquable (Inventaire générale du patrimoine culturel d'Ile-de-France).

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Comme actuellement l'adaptation des infrastructures existantes permettra les déplacements de voyageurs et augmentera le trafic du tramway.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	La mise en circulation des rames supplémentaires peut générer des nuisances complémentaires. La RATP mène une étude pour couvrir ce risque.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Comme actuellement l'adaptation des infrastructures existantes permettra les déplacements de voyageurs et augmentera le trafic du tramway. La RATP mène une étude pour couvrir ce risque.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La mise en place d'éclairages supplémentaires est envisagé sur le site des Moulineaux (SMR).</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Les projets connus autour de la Porte de Versailles sont les suivants :

- reconfiguration des accès du Parc des Expositions ;
- reconfiguration du carrefour entre l'avenue Ernest Renan et la rue Oradour sur Glane ;
- réalisation de la Tour Triangle.

Ces projets sont susceptibles d'avoir des effets cumulés avec le déplacement de la station terminus sur les aspects relatifs aux déplacements de voyageurs et aux prévisions de trafic. Il est bien prévu de prendre en compte ces effets cumulés dans le cadre du projet T2 ACE.

De la même manière, les études acoustiques et vibratoires tiennent compte de l'état actuel et de l'état projeté.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

La RATP réalise des relevés acoustiques et vibratoires le long de la ligne du T2 pour pouvoir connaître les éventuelles impacts du projet sur l'environnement urbain. Cette étude doit permettre d'apporter des solutions techniques pour minimiser ces impacts s'ils sont avérés.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les adaptations apportées par le projet se font sur des emprises déjà occupées par la RATP. Il n'y a pas d'agrandissement des infrastructures. L'impact de ces nouvelles infrastructures semble donc équivalent à celles existantes.

L'impact éventuel identifié porte sur l'acoustique et les vibrations générées par l'augmentation de la fréquence des tramways aux heures de pointe. Pour couvrir ce risque la RATP réalise une étude d'impact sur le sujet.

La réalisation d'une évaluation environnementale complémentaire ne nous semble pas nécessaire.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Présentation du projet et des annexes

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Fontenay-Sous-Bois

le, 27 novembre 2020

Signature



Magali LECLER



**GROUPE
RATP**

Présentation du projet T2 ACE

Amélioration des Conditions d'Exploitation

Annexe au formulaire Cerfa 14 734*03

Thomas POUËSSEL(MOP/CP PP)

Sommaire

- 1- Présentation du contexte
- 2- Présentation du projet T2 ACE
- 3- Présentation des travaux prévus à Porte de Versailles
- 4- Présentation des travaux prévus sur le site RATP d'Issy Les Moulineaux



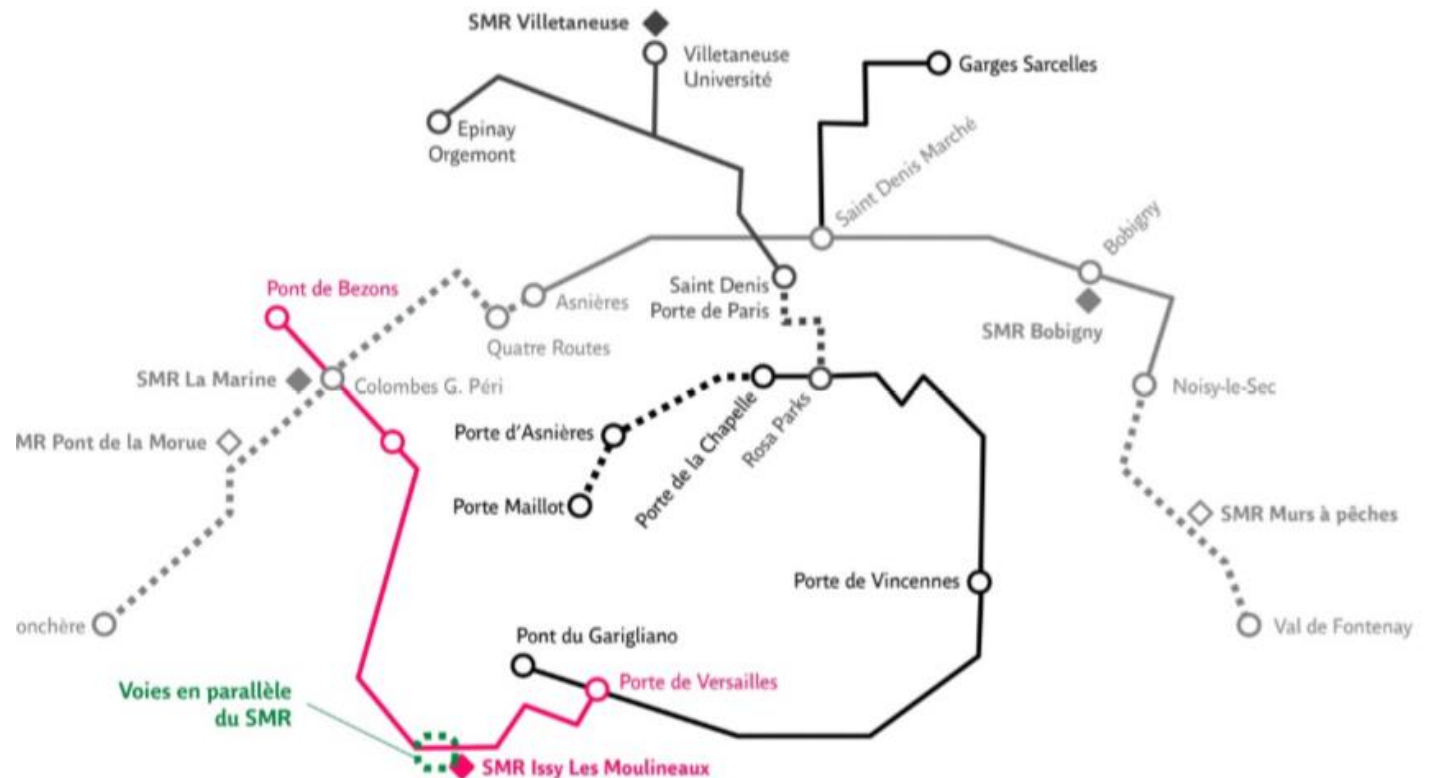


1. LE CONTEXTE

Le Contexte

La ligne T2 relie depuis l'ouverture du prolongement nord de la ligne le 19 novembre 2012, la porte de Versailles au pont de Bezons sur 17,9 kilomètres et compte vingt-quatre stations, séparées en moyenne de 778 mètres en desservant le quartier d'affaires de La Défense.

La ligne T2 est considérée comme très fréquentée. Afin de répondre à une demande d'Ile de France Mobilité d'améliorer les conditions d'exploitation et si possible renforcer l'offre, la RATP a lancé le projet T2 ACE.





2. LE PROJET T2 ACE

Le Projet



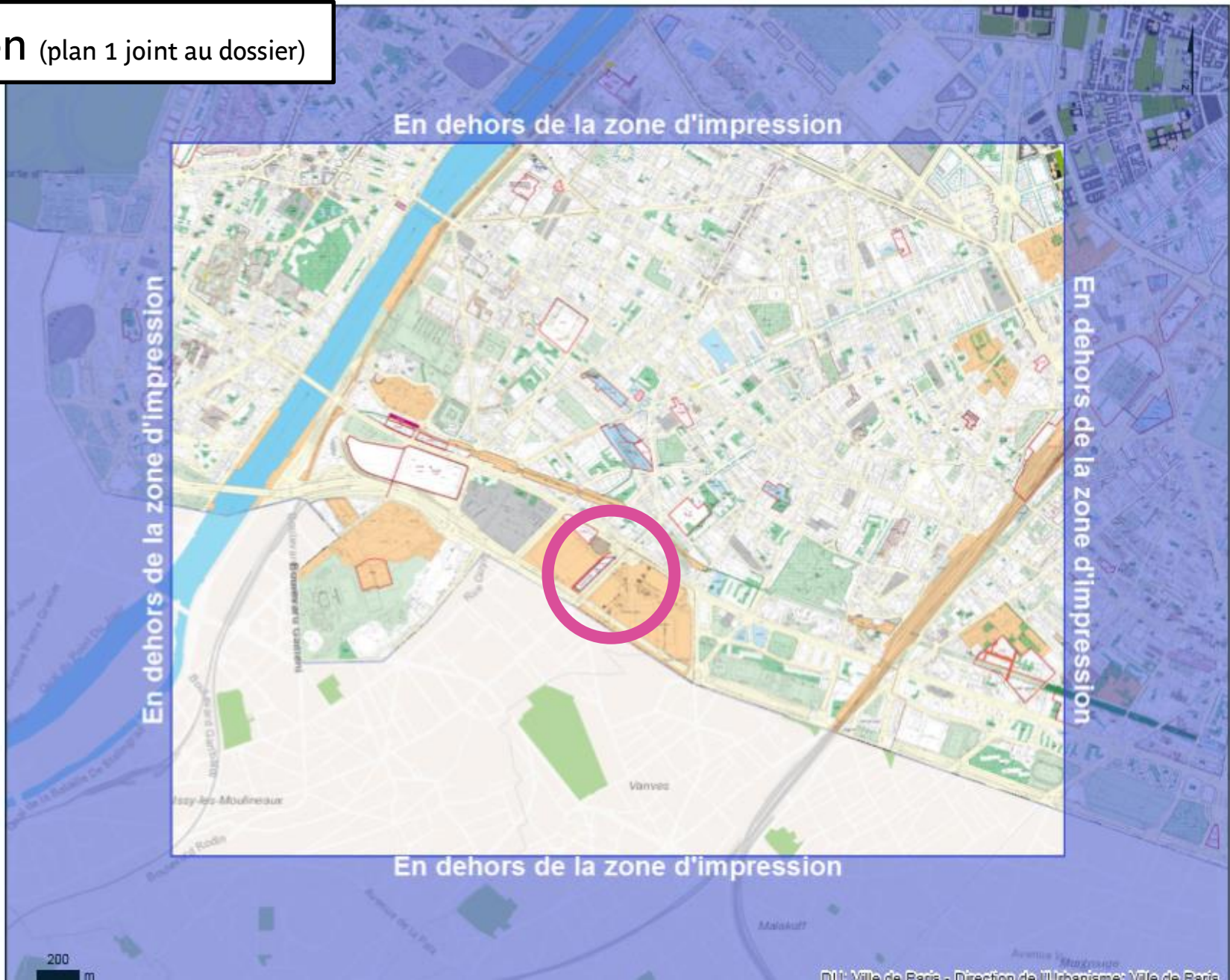
1. Augmenter les capacités des zones de manœuvre des terminus à Pont de Bezons et Porte de Versailles pour permettre une augmentation de la fréquence et du temps de battement maximal [niveau AVP] ;
2. Améliorer le fonctionnement du SMR d'Issy Les Moulineaux et étendre les capacités de remisage et de maintenance pour accueillir une partie du matériel supplémentaire nécessaire au renfort d'offre [niveau AVP] ;
3. Créer une zone de remisage en ligne à proximité du SMR d'Issy Les Moulineaux pour étendre les capacités de remisage de la ligne [niveau AVP] ;
4. Créer des marges d'exploitation supplémentaires en ligne pour donner de la souplesse à l'exploitant et absorber les aléas d'exploitation [niveau Faisabilité] ;
5. Améliorer la configuration du PCL pour permettre aux régulateurs de travailler dans des conditions optimales (rénovation du PCL existant ou nouvel aménagement dans les locaux du SMR d'Issy Les Moulineaux) [niveau AVP] ;
6. Améliorer les conditions d'exploitation en travaillant avec les gestionnaires de voiries sur le franchissement des carrefours [niveau AVP] ;
7. Etudier l'opportunité de déployer la Validation A Quai (VAQ) sur le T2 [niveau Faisabilité] ;
8. Acquérir du matériel roulant supplémentaire pour réaliser l'intervalle visé [niveau AVP] et identifier les impacts éventuels de l'arrivée d'un nouveau matériel [niveau Faisabilité].

SMR = Site de Maintenance et de Remisage (garage) des tramways
PCL = Poste de Commande de la Ligne



3. TRAVAUX PRÉVUS SUR LE SITE DE PORTE DE VERSAILLES

Plan de situation (plan 1 joint au dossier)



Extrait du Plan Local d'Urbanisme et du plan parcellaire de Paris
12/11/2020

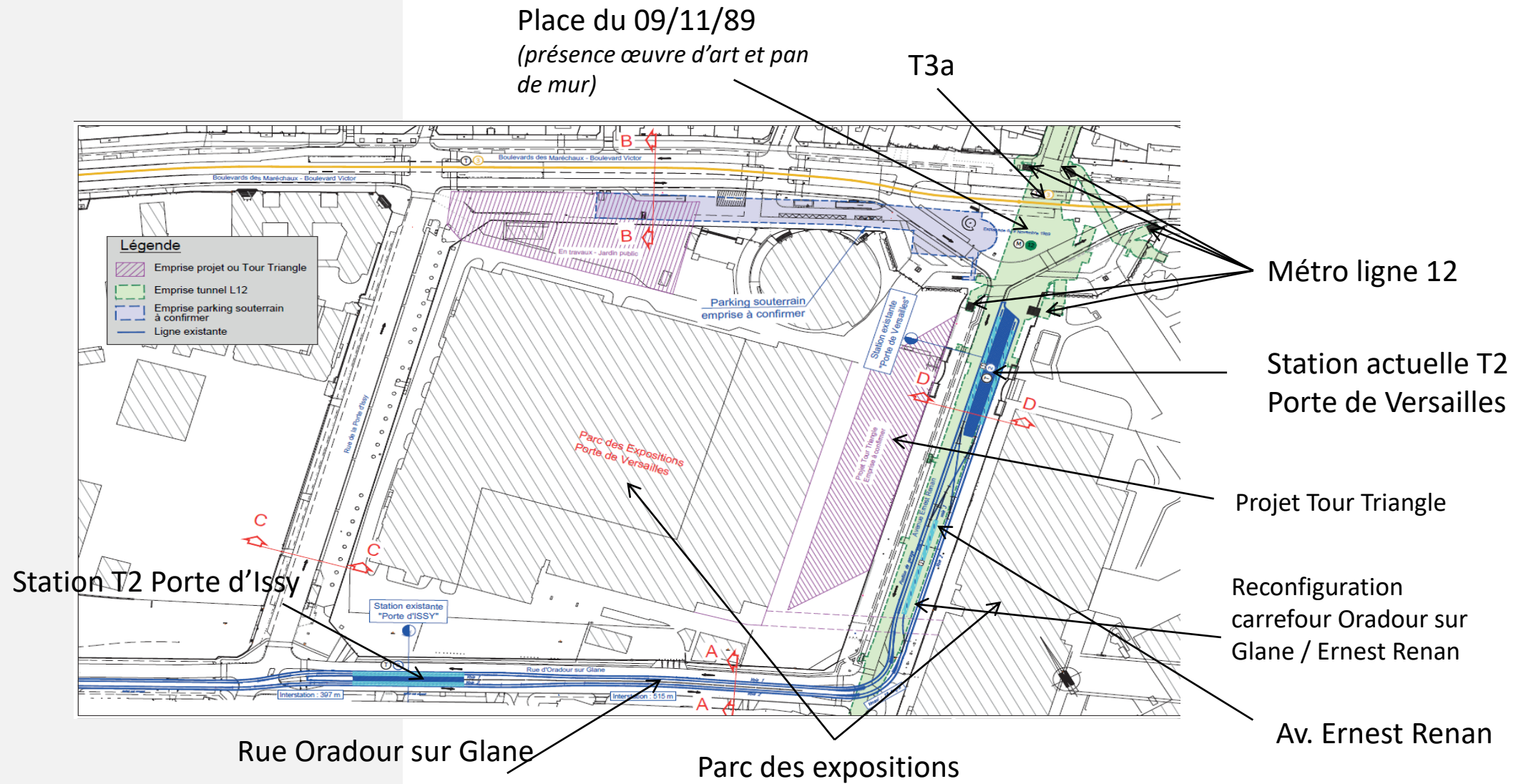
Auteur : Ville de Paris

Échelle : 1/25000

Projection : RGF 1993 Lambert 93

Document présenté pour information, sans valeur réglementaire

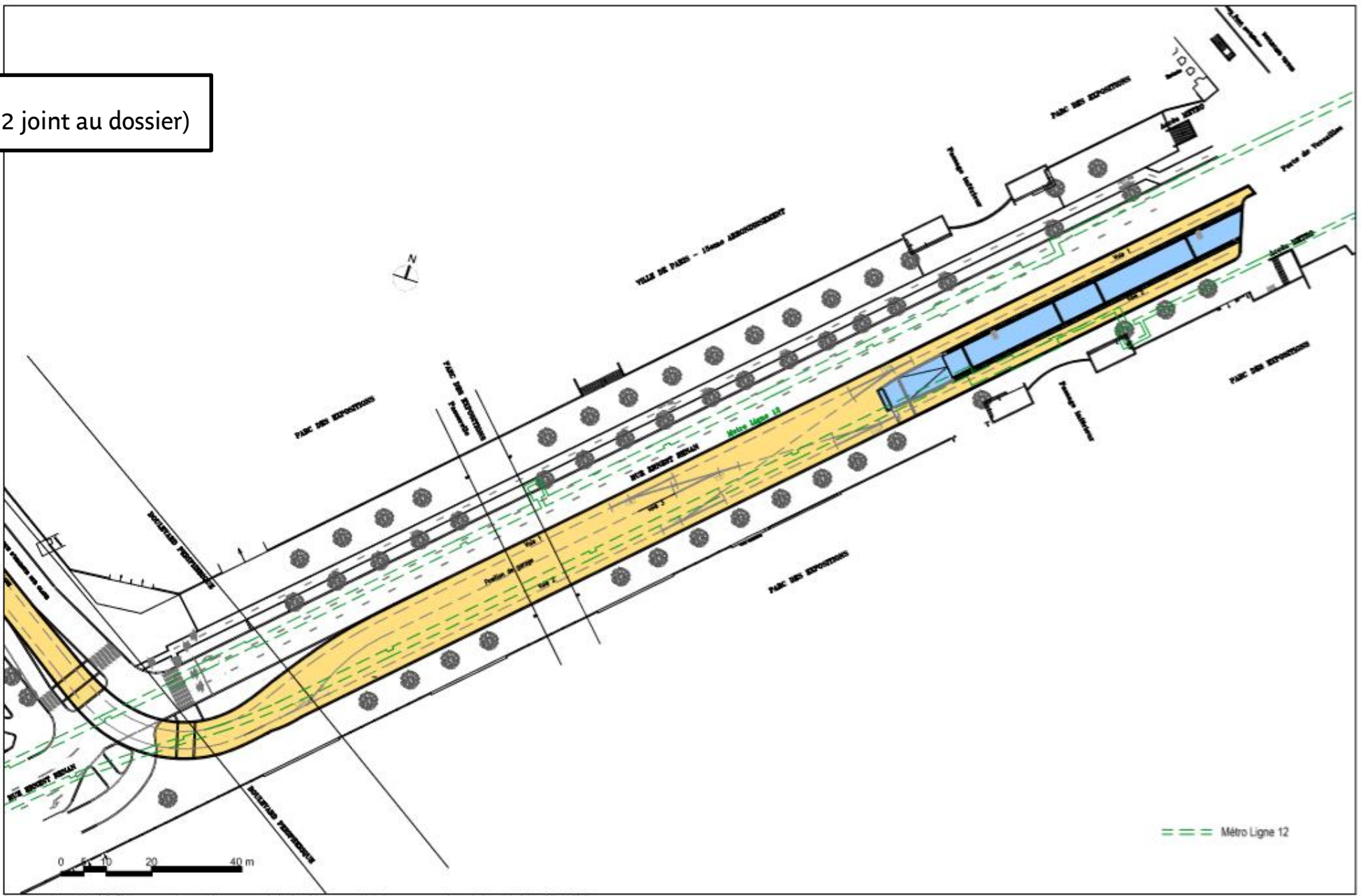
Plan de situation




Plan de l'existant (plan 2 joint au dossier)

Légende

- Plateforme tramway
- Quai station



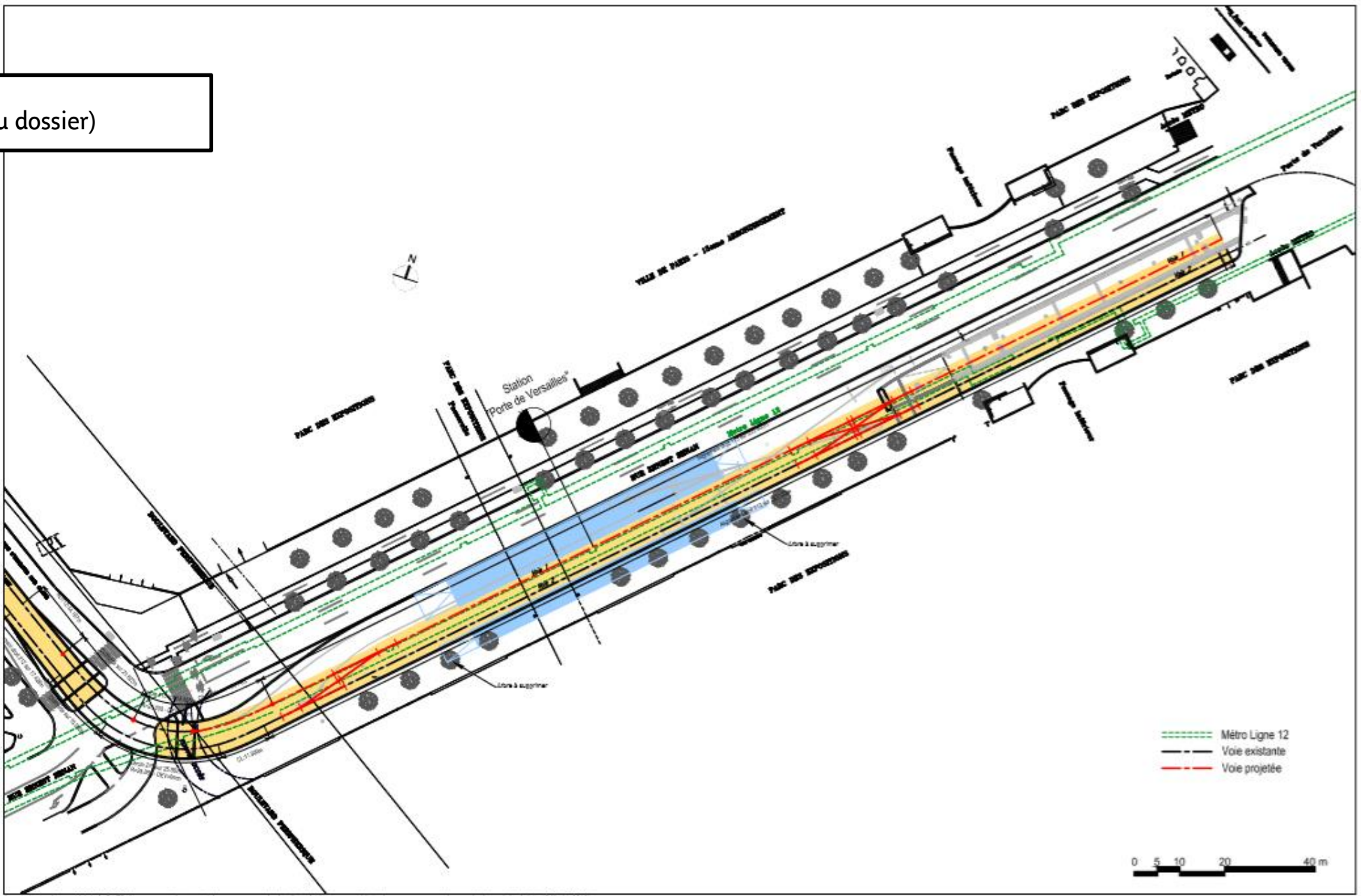
Ces plans sont la propriété de la RATP. Ils ne peuvent être reproduits sans son autorisation. La précision cartographique des ouvrages en service est de classe B (mise à jour du 15 février 2012).

	ÉCHELLE : 1/750 mars 2013	Auteur : F. THIRION	T2 - STATION Porte de Versailles Modification des infrastructures pour augmenter l'offre de transport Existant
	1 MOP EPS EAE Existant.sig	Validé par : M. ACHOUR	20355AC-EP-192055-TCE-00002-01-A <small>IDENTIFICATION DU PLAN</small>


Plan projeté (plan 3 joint au dossier)

Légende

- Plateforme tramway
- Quai station



Ces plans sont la propriété de la RSTP. Ils ne peuvent être reproduits sans son autorisation. La précision cartographique des ouvrages en entité sera de classe 3 (jusqu'au 15 février 2013).

	ÉCHELLE : 1/750 1 MOP EPS EAE	mars 2013 Scenerio 3.dwg	Auteur : F. THIRION Validé par : MACHOUR	T2 - STATION Porte de Versailles Modification des infrastructures pour augmenter l'offre de transport Projet - Scénario 3	20355AC- EP -192055-TCE-00131-02-A IDENTIFICATION DU PLAN
---	----------------------------------	-----------------------------	---	--	--

Implantation des vues photographiques

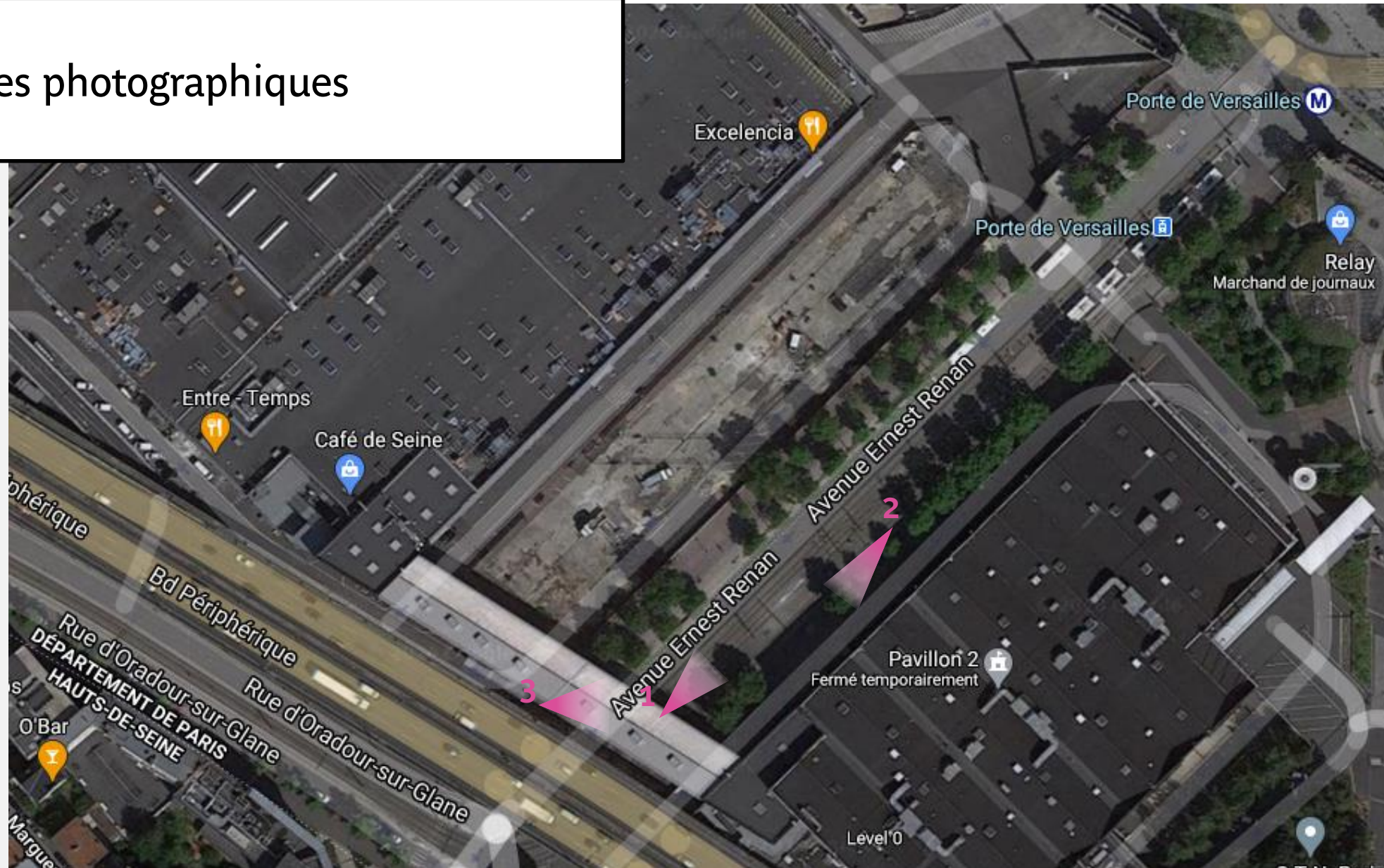


Photo 1



Photo 2



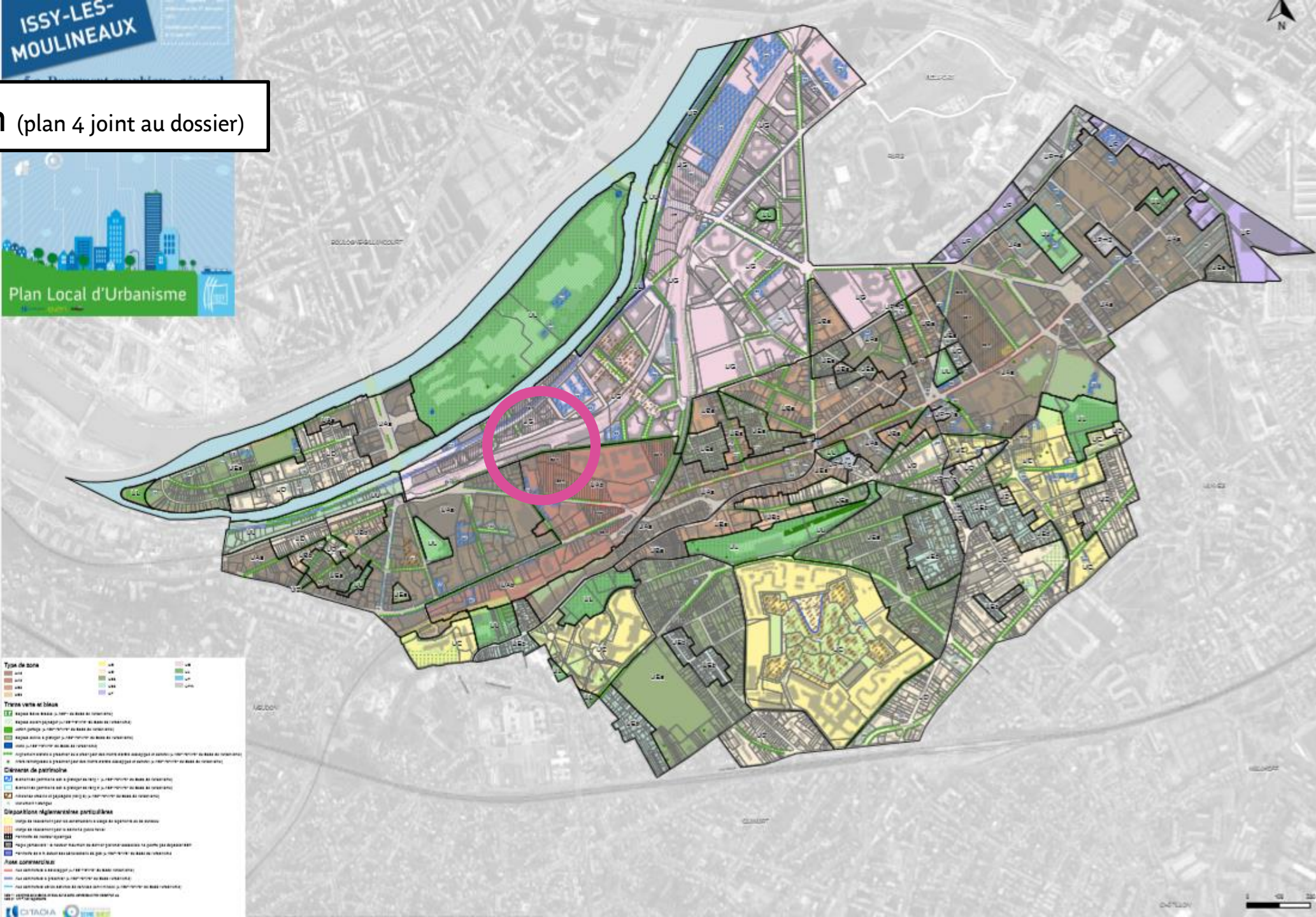
Photo 3





4. TRAVAUX PRÉVUS SUR LE SITE RATP D'ISSY LES MOULINEAUX

Plan de situation (plan 4 joint au dossier)



Type de zone

UG	UA	UA	UA
UA	UA	UA	UA
UA	UA	UA	UA
UA	UA	UA	UA

Terrain vert et bleu

- UG: Espace bleu (eau) ou vert (bois ou végétation)
- UG: Espace vert (parcs) ou terrain bleu (eau de récréation)
- UG: Espace vert à protéger (parcs de récréation)
- UG: Espace bleu à protéger (parcs de récréation)
- UG: Espace vert à protéger (parcs de récréation)
- UG: Espace bleu à protéger (parcs de récréation)

Éléments de patrimoine

- UG: Monument (patrimoine) ou à protéger (patrimoine)
- UG: Monument (patrimoine) ou à protéger (patrimoine)
- UG: Monument (patrimoine) ou à protéger (patrimoine)

Disposition réglementaire particulière

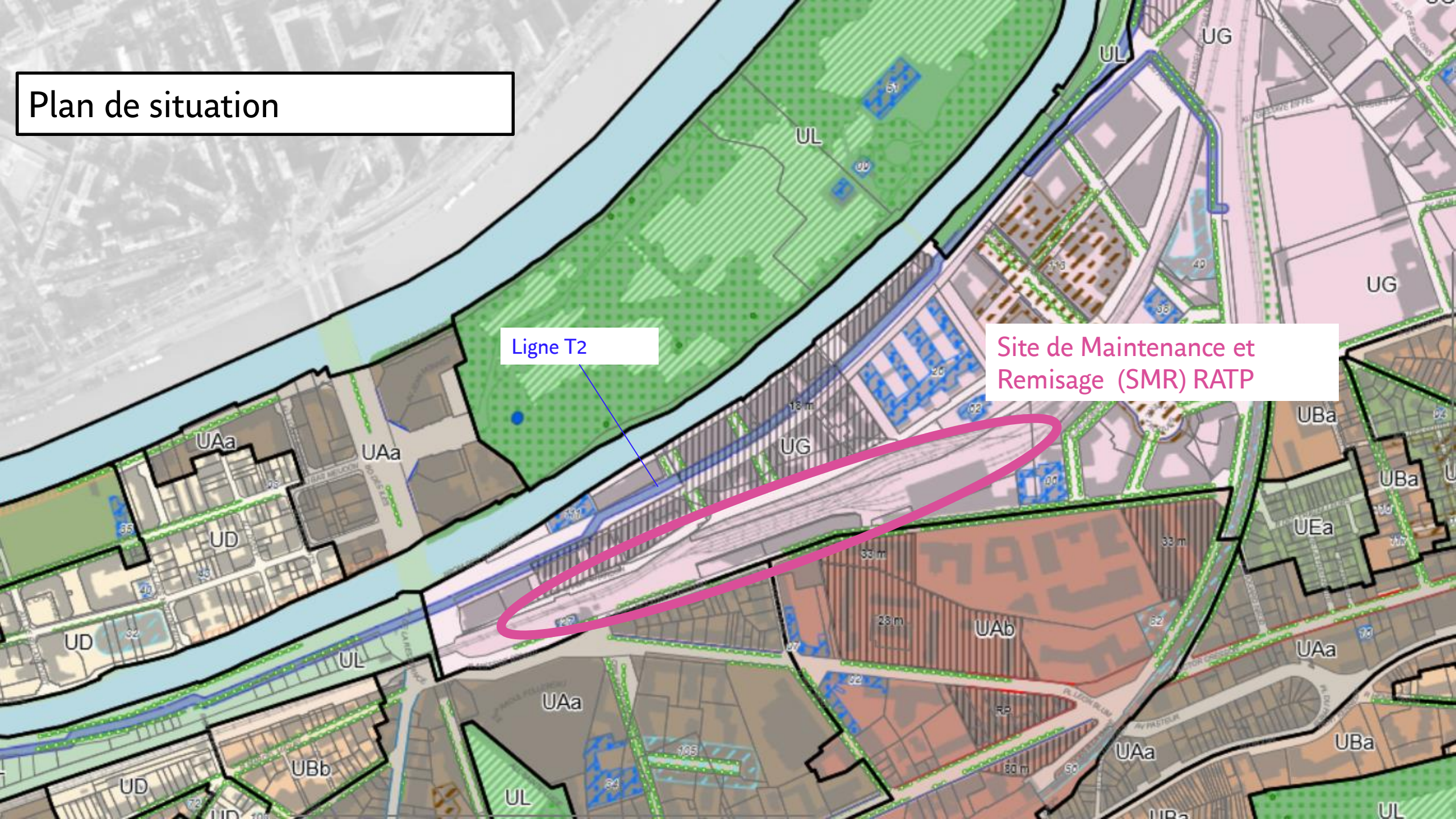
- UG: Zone de réhabilitation ou à protéger (patrimoine)
- UG: Zone de réhabilitation ou à protéger (patrimoine)
- UG: Zone de réhabilitation ou à protéger (patrimoine)

Autre réglementation

- UG: Zone de réhabilitation ou à protéger (patrimoine)
- UG: Zone de réhabilitation ou à protéger (patrimoine)
- UG: Zone de réhabilitation ou à protéger (patrimoine)

Logos for CITACIA and other partners.

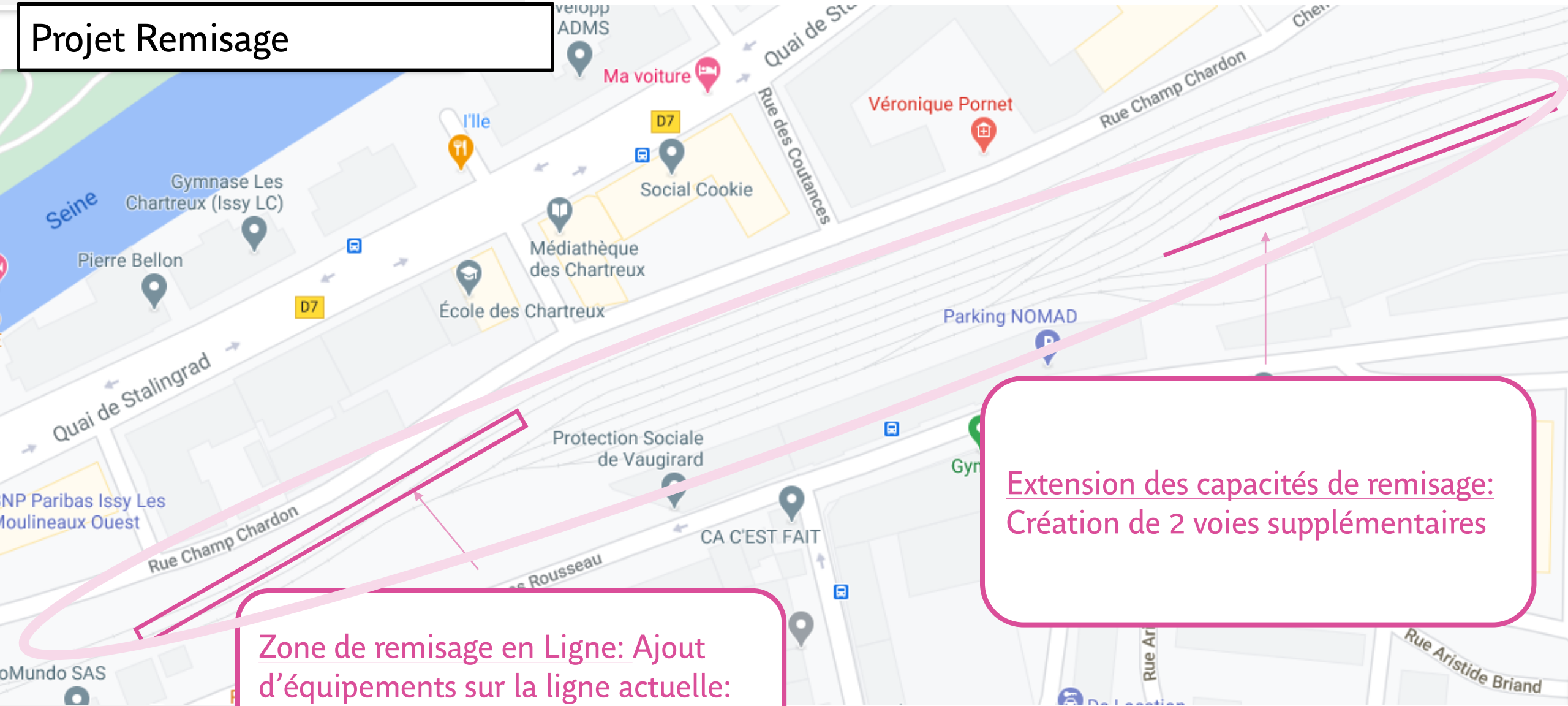
Plan de situation



Ligne T2

Site de Maintenance et Remisage (SMR) RATP

Projet Remisage

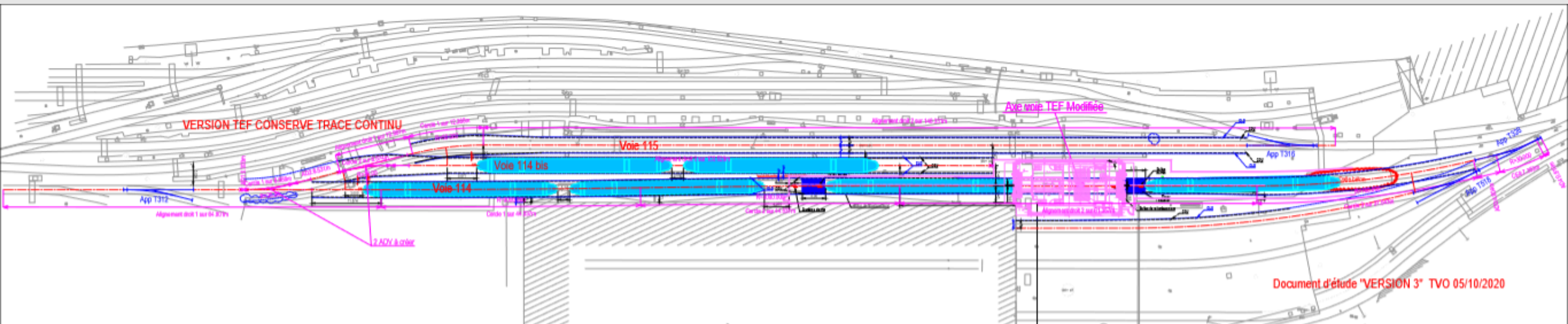


Zone de remisage en Ligne: Ajout d'équipements sur la ligne actuelle: Clôture; signaux

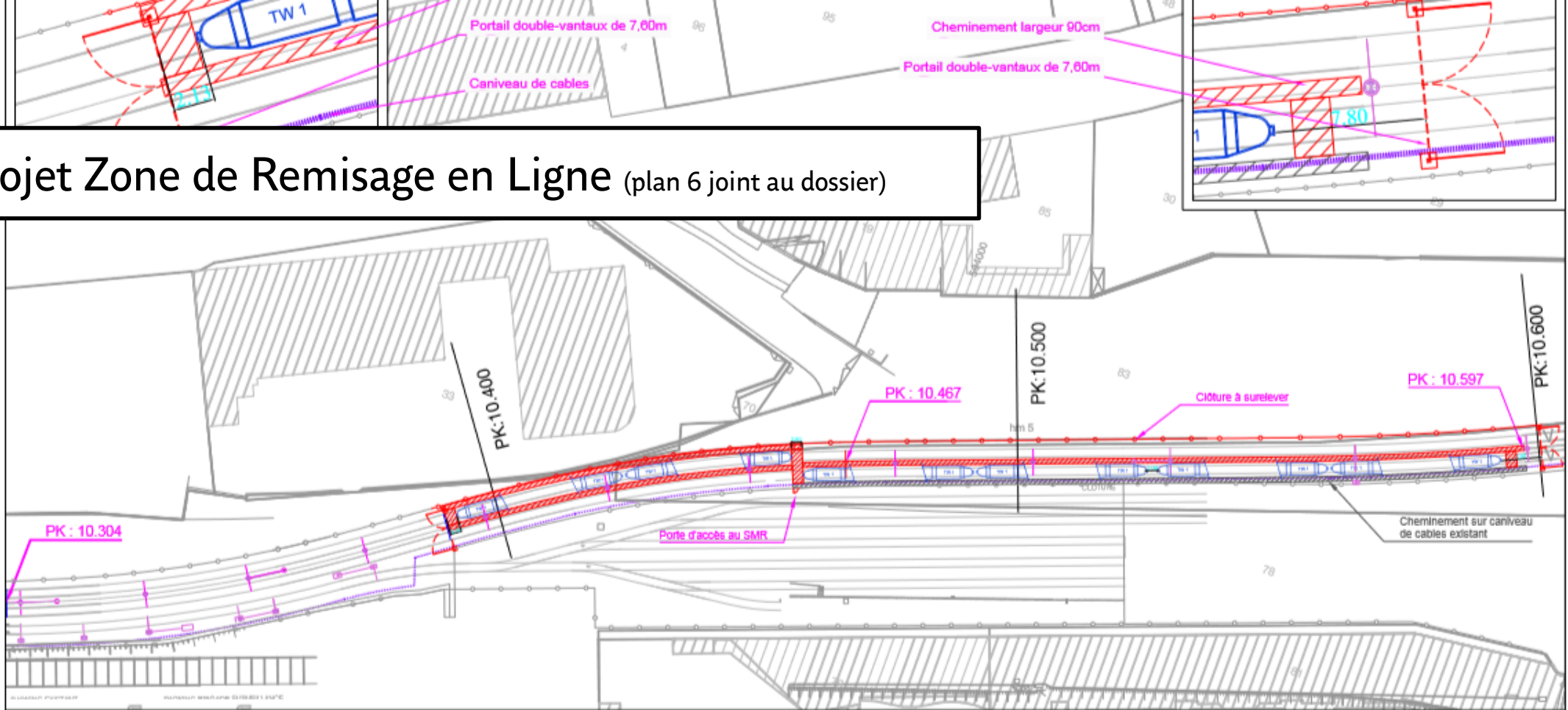
Extension des capacités de remisage: Création de 2 voies supplémentaires

○ Emprise du Site de remisage et Maintenance RATP

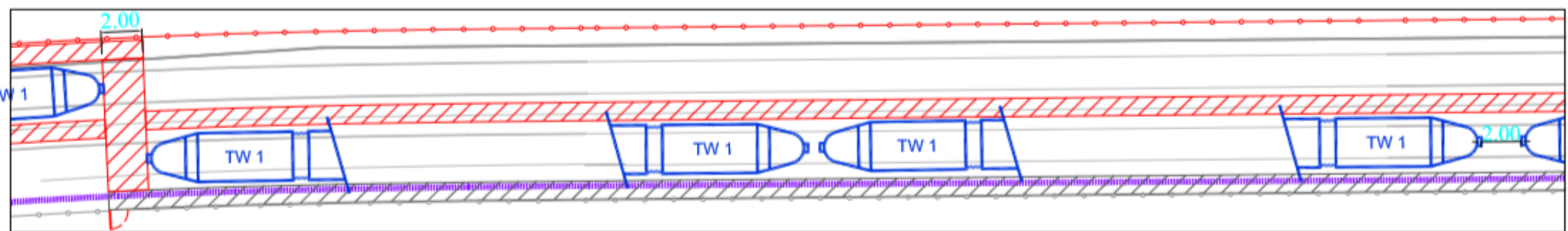
Plan projet Extension des capacités de remisage du SMR (plan 5 joint au dossier)



Plan projet Zone de Remisage en Ligne (plan 6 joint au dossier)

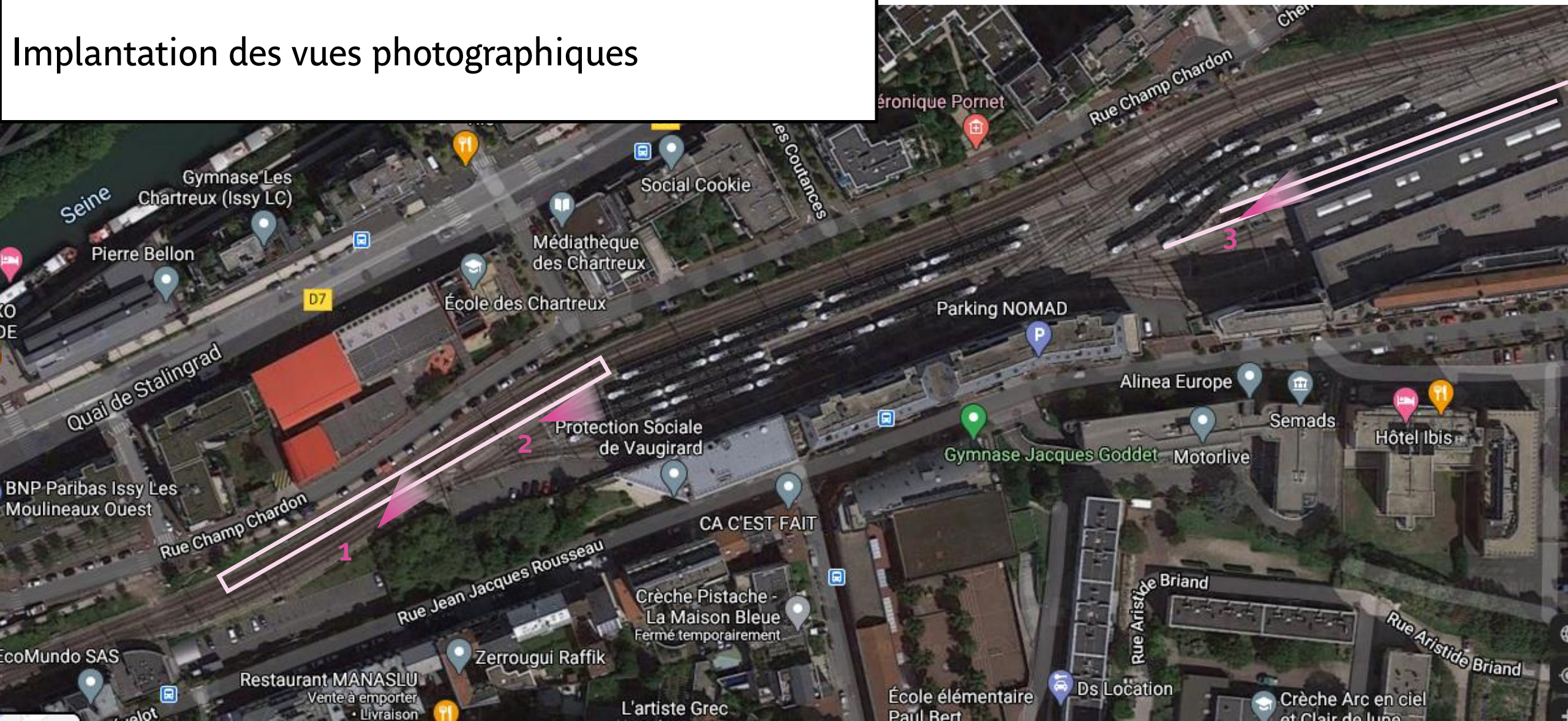


Zoom sur le passage entrevoie



Ces plans sont la propriété de la RATP. Ils ne peuvent être reproduits sans son autorisation. La précision cartographique des ouvrages en service est de classe A (arrêté du 18 février 2012).

Implantation des vues photographiques



Vues photographiques

Vue 1: Entrée Ouest du SMR, zone adjacente à la future Zone de remisage en ligne



Vue 2: Intérieur du SMR, Zone adjacente à la future Zone de remisage en ligne



Vue 3: Intérieur du SMR, Zone de construction des 2 nouvelles voies de remisage





FIN DE LA PRÉSENTATION